



GARANTIE CHARNWOOD DE 10 ANS

CONDITIONS DE LA GARANTIE

Le corps de chauffe de votre poêle Charnwood est garanti contre tout défaut de matière et de fabrication pour une période de 10 ans pour les appareils non-bouilleurs ou de trois ans pour les appareils-bouilleurs, à compter de la date d'achat.

Le formulaire d'enregistrement de la garantie doit être rempli en ligne et soumis dans les 14 jours suivant l'achat pour permettre l'activation de la garantie. Cette garantie n'est pas transférable et n'est accordée qu'à l'acheteur initial du poêle.

Votre facture datée vous sert de preuve d'achat, veillez à bien la conserver.

Les conditions suivantes s'appliquent :

-En cas de défaillance d'une pièce due à un défaut de fabrication ou de matière pendant la période de garantie, Charnwood réparera ou remplacera gratuitement la pièce, à sa discrétion. La décision de Charnwood est définitive.

-Cette garantie s'applique uniquement aux pièces. Le coût de la main-d'œuvre est couvert par la garantie pendant la première année uniquement.

-Les articles consommables tels que les composants de la grille, les plaques de protection internes, les déflecteurs, les briques, le verre, le joint de corde et les pièces associées ne sont pas inclus.

-Charnwood ne peut être tenu responsable pour toutes pertes en lien direct, ou accidentelles, des dommages ou blessures, quelle qu'en soit la cause.

- Cette garantie sera annulée si l'appareil : n'est pas installé conformément aux instructions d'installation ; n'est pas entretenu régulièrement, conformément aux instructions d'installation ; est soumis à une mauvaise utilisation ou à de la négligence, y compris l'utilisation d'un combustible non recommandé ; ou si des réparations ou des modifications ont été effectuées par toute personne autre que Charnwood ou ses représentants officiels.

Toutes les réclamations relatives à cette garantie doivent être faites auprès du fournisseur de l'appareil et doivent être accompagnées d'une preuve d'achat.

-Rien dans cette garantie n'affecte vos droits légaux.

Cette garantie est applicable au Royaume-Uni, en Irlande et en France.

Veillez noter que si vous avez acheté votre poêle en dehors de ces régions par l'intermédiaire de l'un de nos partenaires importateurs agréés, votre garantie sera gérée par ce dernier. Veuillez consulter l'onglet « Où acheter » sur notre site Web pour obtenir la liste complète des partenaires agréés. Pour Charnwood AU, des précisions se trouvent dans le manuel d'instruction du poêle.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

La présente garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- Charnwood ne peut être tenu responsable pour toutes pertes en lien direct, ou accidentelles, des dommages ou blessures, quelle qu'en soit la cause.

-Cette garantie sera annulée si l'appareil n'est pas installé par une personne dûment qualifiée et s'il n'est pas installé conformément aux règlements de construction en vigueur.

-Cette garantie sera annulée si l'appareil n'est pas installé conformément aux instructions d'installation et s'il n'est pas régulièrement entretenu, conformément aux instructions d'installation.

-Si le produit est soumis à une mauvaise utilisation ou de la négligence, y compris l'utilisation de combustibles non recommandés.

-Si des réparations ou des modifications ont été effectuées par une personne autre que Charnwood ou ses représentants autorisés.

-Les pièces consommables telles que les composants de la grille, les plaques de protection internes, les déflecteurs, les briques, le verre, le joint à cordon et les pièces associées ne sont pas couverts par cette garantie.

-Les dommages causés par une surchauffe du poêle ne sont pas couverts par la garantie. Veuillez-vous référer à nos instructions d'utilisation pour plus de détails. Notamment, nous recommandons l'utilisation d'un thermomètre de conduit de fumée pour éviter les surchauffes.

-Les dommages causés par le stockage ou l'utilisation du produit dans un environnement humide, la corrosion causée par la condensation, l'humidité ou la pénétration d'eau dans le conduit de fumée, la cheminée ou l'appareil ne sont pas couverts par la garantie.

-Les défauts ou pannes causés par des conditions locales telles que des problèmes de tirage et des défauts de cheminée ne sont pas couverts par la garantie.

-La finition peinte demande d'être retouchée ou refaite de temps en temps. L'entretien de la finition est une pratique normale et n'est pas couvert par la garantie.

charnwood BISHOPS WAY, NEWPORT, ISLE OF WIGHT PO30 5WS, UNITED KINGDOM
TEL. +44 (0) 1983 537777 • FAX. +44 (0) 1983 537788 • WWW.CHARNWOOD.COM